

Département du Bas-Rhin
Arrondissement
de Haguenau-Wissembourg
Nombre d'élus : 19
Élus : 19
En fonction : 19
Présents : 15

Commune de MOMMENHEIM
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 octobre 2025

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Joseph AMMANN - M. Jérôme BERTIN - - M. Steve FUHRMANN - Mme Florence GUTH
M. Jean-Luc GWISE - Mme Aurélia HEINRICH - Mme Elisabeth JAECK - Mme Aniko JUNG
M. Alain KEITH - Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN
Mme Anne-Sophie LEMMEL -- M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER -.

Absents excusés :

- Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER avec pouvoir à M. Jean-Luc GWISE
- Mme Agnès KAMMERER avec pouvoir à M. Eric MULLER
- M. Alain BIETH avec pouvoir à M. Gérard MITTELHAEUSER
- Mme Sandra WILLMANN avec pouvoir à Mme Elisabeth JAECK

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

9. DEMATERIALISATION DES ACTES BUDGETAIRES DU CCAS DE LA COMMUNE DE MOMMENHEIM

Rapporteur : Mme Caroline KIEFFER-MARTZ

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 205 de la loi de finances initiale pour 2024 ;

VU la note du 6 septembre 2024 du ministère de l'intérieur et des outre-mer et du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires relative au déploiement du compte financier unique et ses prérequis, généralisé lors de l'exercice budgétaire 2026 ;

CONSIDÉRANT que les recettes de fonctionnement annuelles du CCAS sont inférieures à 30.489,80 euros.

*Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,*

- **DÉCIDE** que les opérations budgétaires du CCAS ne seront pas retracées dans un compte distinct mais qu'elles feront l'objet d'une comptabilité annexée à celle de la commune de MOMMENHEIM, commune de rattachement du CCAS ;
- **DÉCIDE** que le budget adopté par le conseil d'administration sera présenté en annexe du budget de la commune de MOMMENHEIM ;
- **DÉCIDE** que les comptes du CCAS sont arrêtés par son conseil d'administration et présentées en annexe des comptes de la commune de MOMMENHEIM, commune de rattachement ;

- **DÉCIDE** de télétransmettre au contrôle de légalité des délibérations budgétaires du CCAS, et pour ses seules délibérations budgétaires, via l'émetteur de la commune de MOMMENHEIM, commune de rattachement ;
- **DÉCIDE**, en accord avec le CCAS, qui se prononce également par délibération, une prise d'effet de ces décisions au 01/01/2026 ;
- **CHARGE** le maire ou son représentant de notifier la présente délibération au CCAS et au préfet du Bas-Rhin.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme

Le Président, Francis WOLF.



Le (la) secrétaire de séance, Mme Caroline KIEFFER-MARTZ
adjointe au maire.

